



- VOCATIONS (exemple UM5\*1L35)**
- Les zones urbaines multifonctionnelles (UM)**
- centrales anciennes et cœurs historiques
  - issus à dominante d'échoppes et faubourgs, et de maisons de ville
  - issus à dominante de maisons individuelles et tissus mixtes
  - issus à dominante de maisons individuelles échoppes
  - tissus urbains situés en îlots ou isolés en zones naturelles ou agricoles
- Les zones urbaines particulières (UP)**
- zones de projet, d'aménagement et de renouvellement urbain
  - zones d'intérêt patrimonial bâti ou paysager
  - zones d'aménagement commercial identifiées au SCOT
- Les zones urbaines spécifiques (US)**
- zones urbaines spécifiques liées aux équipements
  - zones urbaines spécifiques liées à l'économie
- Les zones à urbaniser (AU)**
- zones AU multifonctionnelles
  - zones AU spécifiques liées à l'économie
  - zones AU93 : zones à urbaniser à long terme
- Les zones agricoles et naturelles (A et N)**
- zones agricoles réservoirs de biodiversité
  - zones agricoles généralistes
  - zones naturelles réservoirs de biodiversité
  - zones naturelles généralistes
  - zones naturelles de loisirs et d'équipements
  - zones naturelles spécifiques
  - secteurs de taille et de capacité d'accueil limités
- Bande d'accès (exemple UM0\*1L35)**
- contribuabilité par nouvelle bande d'accès autorisée
  - contribuabilité par nouvelle bande d'accès interdite

**DISPOSITIONS RELATIVES AUX REGLES DE STATIONNEMENT** (exemple : UM5\*1L35)

3.8.3.3.4 et 5

Modération des règles de stationnement

**DISPOSITIONS RELATIVES A LA DIVERSITE SOCIALE, A L'HABITAT ET AU LOGEMENT** (exemple : UM5\*1L35)

secteurs de diversité sociale

secteurs de taille de logement

servitudes de mixité sociale

**DISPOSITIONS DE MORPHOLOGIE URBAINE**

Règles d'urbanisme spécifiques applicables aux constructions

|          |                                          |         |                                            |
|----------|------------------------------------------|---------|--------------------------------------------|
| HF12     | Hauteur maximale en toiture des toitures | HF12    | Hauteur maximale en toiture des toitures   |
| HF12(A)  | Hauteur maximale de façade               | HF12(A) | Hauteur maximale de façade                 |
| HT15     | Hauteur maximale de toiture              | HT15    | Hauteur maximale de toiture                |
| RG       | Marge de recul minimale                  | HF12    | Hauteur maximale en toiture des toitures   |
| RM50     | Marge de recul maximale                  | HF12(A) | Hauteur maximale de façade                 |
| RM50a    | Marge de recul minimale (en mètres)      | HT15    | Hauteur maximale de toiture                |
| RO ou RS | Marge de recul maximale (à l'arrière)    | Ev*     | Séparation des zones par une bande d'accès |

**LINEAIRES DESTINES A LA DIVERSITE COMMERCIALE**

identification et référence (consulter l'Atlas des linéaires commerciaux)

**ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION**

Passevite et référence de la fiche (consulter le Livret des quartiers)

**PERIMETRES D'ATTENTE DE PROJET D'AMENAGEMENT GLOBAL**

AMPA

**CONDITIONS PARTICULIERES RELATIVES A LA SALUBRITE, A LA PREVENTION DES RISQUES ET A LA PROTECTION CONTRE LES NUISANCES**

secteurs potentiellement soumis à des risques d'inondation fluvio-maritimes

secteurs soumis à des risques technologiques

secteurs d'interdiction de construire ou sous conditions spéciales d'installation de toute nature (plantations, dépôts, affouillements, forages, exhaussements des sols)

**DISPOSITIONS PARTICULIERES RELATIVES AUX CONTINUITES ECOLOGIQUES, ZONES HUMIDES, A LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE NATUREL, BÂTI ET PAYSAGER**

secteurs d'interdiction de construire ou sous conditions spéciales d'installation de toute nature (plantations, dépôts, affouillements, forages, exhaussements des sols)

**DISPOSITIONS RELATIVES A L'ENVIRONNEMENT ET AUX CONTINUITES ECOLOGIQUES, AUX PAYSAGES ET AU PATRIMOINE**

secteurs d'interdiction de construire ou sous conditions spéciales d'installation de toute nature (plantations, dépôts, affouillements, forages, exhaussements des sols)

**DISPOSITIONS RELATIVES A DES INTENTIONS OPERATIONNELLES**

Emplacements réservés

**SERVITUDES DE LOCALISATION**

servitudes de localisation

